

Affaire suivie par Etienne MONPAYS,
Directeur Général adjoint Territoire durable et Mobilités

Décision N° 23-181

Objet : Avenant au Contrat de prêt à usage du bâtiment Modul'Air avec la Préfecture de l'Essonne pour l'implantation du Poste de commandement commun (PCC) dans le cadre de l'organisation de la Fête de l'Humanité 2023

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211.10,

Vu la délibération n°20.032 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Président ses attributions,

Vu la décision n° 2022-147 du 8 juillet 2022, par laquelle le Président a décidé de la signature d'un bail d'une durée de dix ans avec la société nouvelle du journal de l'Humanité pour l'organisation et la tenue de la Fête de l'Humanité sur la Base 217,

Vu la décision n° 2022-177 autorisant la signature d'un contrat de prêt à usage avec la Préfecture de l'Essonne pour l'utilisation de divers locaux du bâtiment Modul'Air durant la période liée à l'évènement de la Fête de l'Humanité, sur son édition 2022,

Considérant que la Préfecture de l'Essonne a fait part à Cœur d'Essonne Agglomération de sa volonté de pouvoir à nouveau accéder au site durant la Fête de l'Humanité 2023 et a communiqué les modifications apportées dans cette nouvelle édition :

- D'une part dans la description des locaux nécessaires du bâtiment modul'air : la salle 1 au 1^{er} étage, la salle 2 et la salle « systematic » au 2^{ème} étage, les dépendances techniques, le parking, la toiture et le totem
- D'autre part, sur les nouvelles dates d'occupation,

Considérant le besoin de contractualiser ces modifications par avenant,

DECIDE

DE SIGNER un avenant (n° 1) au contrat de prêt à usage avec la Préfecture de l'Essonne, sise Boulevard de France à Evry-Courcouronnes (91000), représentée par Monsieur Eric JALON, Préfet de l'Essonne, pour la mise à disposition au bâtiment Modul'Air situé au 6 avenue du Centre d'Essais en Vol à Brétigny-sur-Orge des espaces suivants :

- la salle 1 au 1^{er} étage,
- la salle 2 et la salle « systematic » au 2^{ème} étage,
- les dépendances techniques,
- les parkings avant et arrière du bâtiment,
- la toiture du bâtiment et le totem.

Les locaux sont mis à disposition gracieusement à l'association pour les périodes :

- du 7 août au 10 septembre pour l'implantation du matériel par le preneur, les espaces restants utilisables par Cœur d'Essonne agglomération et les entreprises utilisatrices du bâtiment ;
- du 11 septembre au 18 septembre pour l'utilisation exclusive par le preneur ;
- du 19 septembre au 22 septembre pour le retrait du matériel par le preneur, les espaces restant utilisation par la Communauté d'agglomération et les entreprises utilisatrices du bâtiment ».

DIT que cette convention n'a pas d'incidence financière.

Il sera rendu compte au Conseil Communautaire à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le..... 11 SEP. 2023



CŒUR
D'ESSONNE
AGGLOMÉRATION

Le Président,
Eric BRAIVE.

Affaire suivie par Etienne MONPAYS,
Directeur Général adjoint Territoire durable et Mobilités

Décision N° 23- 182

Objet : Contrat de prêt à usage des bâtiments Richet et Modul'Air avec la Région de Gendarmerie d'Ile de France pour l'implantation d'une gendarmerie « éphémère » et un poste de commandement métiers dans le cadre de l'organisation de la Fête de l'Humanité 2023

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211.10,

Vu la délibération n°20.032 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Président ses attributions,

Vu la décision n° 2022-147 du 8 juillet 2022, par laquelle le Président a décidé de la signature d'un bail d'une durée de dix ans avec la société nouvelle du journal de l'Humanité pour l'organisation et la tenue de la Fête de l'Humanité sur la Base 217,

Vu la décision n° 2022-190 du 16 aout 2022 autorisant la signature d'un contrat de prêt à usage avec la Région de Gendarmerie d'Ile-de-France pour l'utilisation du bâtiment Richet durant la période liée à l'évènement de la Fête de l'Humanité sur son édition 2022,

Considérant que la Région de Gendarmerie d'Ile de France a fait part à Cœur d'Essonne Agglomération de sa volonté de pouvoir à nouveau accéder au site durant la Fête de l'Humanité 2023 et occuper le bâtiment Richet afin d'y installer la brigade de gendarmerie départementale « éphémère », ainsi que la salle de vol indoor du bâtiment Modulaire pour l'installation du PC métiers.

La gendarmerie a communiqué les dates d'occupation dans cette nouvelle édition 2023 :

- Du 11/09/2023 au 14/09/2023 pour la préparation du site
- Du 15/09/2023 au 17/09/2023 pour la phase opérationnelle pendant la Fête de l'Humanité,
- Du 18/09/2023 au 20/09/2023 pour la désinstallation du site au bâtiment Richet et le 18/09/2023 au soir pour la salle de vol indoor au bâtiment modul'Air.

DECIDE

DE SIGNER un contrat de prêt à usage avec la Région de gendarmerie d'Ile-de-France, sise 4 avenue Busteau à Maison-Alfort (94700) représentée par le Général de corps d'armée Xavier DUCEPT, commandant la région de gendarmerie d'Ile de France et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris, pour d'une part le prêt du bâtiment Richet afin d'y installer la brigade de gendarmerie départementale éphémère, et d'autre part le prêt de la salle vol indoor du bâtiment Modul'Air pour l'installation du PC métiers.

Ces prêts sont consentis pour les périodes suivantes :

- Du 11/09/2023 au 14/09/2023 pour la préparation du site
- Du 15/09/2023 au 17/09/2023 pour la phase opérationnelle pendant la Fête de l'Humanité,
- Du 18/09/2023 au 20/09/2023 pour la désinstallation du site au bâtiment Richet et le 18/09/2023 au soir pour la salle de vol indoor au bâtiment modul'Air.

DIT que cette convention n'a pas d'incidence financière.

Il sera rendu compte au Conseil Communautaire à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le 11 SEP. 2023

Le Président,
Eric BRAIVE.

Affaire suivie par Etienne MONPAYS,
Directeur Général adjoint Territoire durable et Mobilités

Décision N° 23- 183

Objet : Contrat de prêt à usage du bâtiment Béarn avec le SDIS 91 et le SAMU 91 pour l'installation d'un poste de commandement dans le cadre de l'organisation de la Fête de l'Humanité 2023

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211.10,

Vu la délibération n°20.032 du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Président ses attributions,

Vu la décision n° 2022-147 du 8 juillet 2022, par laquelle le Président a décidé de la signature d'un bail d'une durée de dix ans avec la société nouvelle du journal de l'Humanité pour l'organisation et la tenue de la Fête de l'Humanité sur la Base 217,

Considérant que le SDIS 91 et le SAMU 91 ont fait part à Cœur d'Essonne Agglomération de leur volonté de pouvoir accéder au site durant la Fête de l'Humanité 2023 et occuper le bâtiment Béarn afin d'y installer leurs postes de commandement pour la fête.

Les dates d'occupation dans cette nouvelle édition 2023 serait du jeudi 14 septembre à 14h00 au lundi 18 septembre à 10h00.

DECIDE

DE SIGNER un contrat de prêt à usage avec :

- D'une part, le SDIS 91, Service départemental d'Incendie et de Secours de l'Essonne, sis 1 rond-point de l'Espace à Evry (91035), représenté par M. Guy CROSNIER, président du conseil d'administration,
- D'autre part, le service SAMU 91, dépendant du Centre hospitalier Sud Francilien, sis 40 avenue Serge Dassault à Corbeil-Essonnes (91106), Représenté par M. Gilles CALMES, Directeur,

pour le prêt de locaux dans le bâtiment Béarn, situé sur la Base 217 (91220 Le Plessis-Pâté), afin d'y installer un poste de commandement pour la fête 2023, du 14 au 18 septembre 2023 : 2 bureaux, hall d'entrée et toilettes, aire de parking.


DIT que cette convention n'a pas d'incidence financière.

Il sera rendu compte au Conseil Communautaire à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Le.....1.1.SEP.2023.....

Le Président,
Eric BRAIVE.



CŒUR
D'ESSONNE
AGGLOMÉRATION